

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 17 JUILLET 2020**

Nombre de membres

en exercice	38
présents	32
absents ayant donné pouvoir ou procuration	4
Absents	0
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

10 juillet 2020

Date d'affichage

22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don-Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Ange PIERI à Angèle MANFREDI, Marion PAOLINI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Josette FERRARRI à Stella MORACCHINI.

Absents : Jean Noël PROFIZI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI.

**Délibération n°3720 Objet: MOTION COVID**

Monsieur Ghjuvan Santu LE MAO, Conseiller Communautaire, face à la reprise de circulation du COVID, propose à l'adoption la motion suivante :

- Considérant l'évolution de la situation sanitaire : circulation active du virus dans de nombreux pays et certaines régions ou villes du continent : île de France, Marseille avec un doublement du nombre de cas toutes les 48h, 17 personnes testées positives en Corse ces 14 derniers jours, conduisant l'ARS à reprendre un décompte, traduction formelle de la reprise de la circulation du virus dans l'île ;
- Considérant l'augmentation des échanges aériens et maritimes ;
- Considérant les études en cours sur la possible transmission du virus via des aérosols en suspension dans l'air ;

- Considérant les nombreux appels de scientifiques et de soignants afin d'appliquer le principe de précaution, relativement à ces indices de transmission potentielle aérienne du Covid 19 et à l'augmentation du nombre de cas ;
- Considérant les décisions de la Belgique et de la Catalogne, quant à un port du masque généralisé, ainsi que la décision du Président de la République et les propos de ce jour du 1<sup>er</sup> Ministre, quant à l'obligation du port du masque dans les espaces clos ;
- Considérant la nécessité de développer une stratégie de prévention locale efficace, aussi bien pour préserver la santé de nos concitoyens et pour maintenir la reprise de l'activité économique ;
- Considérant notre devoir de participer par l'action et l'innovation locale à la survie de nos commerces ;

Le Président de la Communauté des Communes du Fium'Orbu Castellu prendra attache avec les autorités compétentes afin de mettre en place un dépistage généralisé sur le Territoire du Fium'Orbu Castellu.

Il sera mis en place d'un groupe de travail pour :

- Etablir un état des lieux des moyens de tests, matériels et humains, disponibles ou mobilisables (CMA, Médecins, Infirmières Libérales, Pharmacies, Laboratoire...);
- Définir l'organisation et le territoire pertinent ;
- Proposer un calendrier resserré ;

Ces mesures étant d'ores et déjà en cours de déploiement dans de nombreuses régions comme Ile de France, avec des dépistages massifs en Seine et Marne, Essonne, Val de Marne, Hauts de Seine, Seine Saint-Denis, Val d'Oise ..., où le virus recommence à circuler activement, nous nous devons donc d'anticiper et d'être rapidement opérationnels.

**Le Conseil Commautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** la motion sans amendement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à la transmission de la présente motion

Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président